



Les tarifs de vos prestations communales

ENFANCE ET JEUNESSE À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2026

Tranche	RESTAURATION MATERNELLE			RESTAURATION ÉLÉMENTAIRE			PANIER REPAS
	Tarif	Prise en charge commune	Tarif avec aide de l'état	Tarif	Prise en charge commune	Tarif avec aide de l'État	Tarif
A	2.08 €	82 %	0.75 €	2.34 €	80.3 %	0.80 €	0.65 €
B	2.74 €	76.3 %	0.85 €	2.97 €	75 %	0.90 €	0.91€
C	3.78 €	67.3 %	0.95 €	4.03 €	66.1 %	1 €	1.15 €
D	4.94 €	57.3 %	-	5.20 €	56.2 %	-	1.55 €
E	5.31 €	54.1 %	-	5.59 €	52.9 %	-	1.67 €
F	5.42 €	53.2 %	-	5.68 €	52.2 %	-	1.72 €
G	5.50€	52.5 %	-	5.76 €	51.5 %	-	1.76 €
H	5.60 €	51.6 %	-	5.86 €	50.7 %	-	1.80 €
EXT *	11.57 €	0 %	-	11.88 €	0 %	-	3.16 €

Tranche	PRÉSCOLAIRE		POSTSCOLAIRE		ÉTUDES SURVEILLÉES FORFAIT 3 JOURS		POST-ÉTUDES	
	Tarif	Prise en charge commune	Tarif	Prise en charge commune	Tarif	Prise en charge commune	Tarif	Prise en charge commune
A	2.47 €	72.1 %	2.74 €	82.2 %	14.91 €	48.8 %	0.83 €	86 %
B	2.60 €	70.7 %	2.96 €	80.7 %	17.30 €	40.6 %	0.92 €	84.4 %
C	2.74 €	69.1 %	3.23 €	79 %	19.68 €	32.4 %	0.98 €	83.4 %
D	2.85 €	67.8 %	3.46 €	77.5 %	22.06 €	24.2 %	1.04 €	82.3 %
E	2.96 €	66.5 %	3.73 €	75.7 %	24.46 €	16 %	1.11 €	81.1 %
F	3 €	66.1 %	3.80 €	75.3 %	25.24 €	13.3 %	1.13 €	80.8 %
G	3.07 €	65.4 %	3.88 €	74.7 %	26.05€	10.6 %	1.15 €	80.4 %
H	3.11 €	64.9 %	3.96 €	74.3 %	26.85 €	7.8 %	1.18 €	80.1 %
EXT *	8.85€	0 %	15.37 €	0 %	29.13 €	0 %	5.90 €	0 %

Tranche	ACCUEIL DE LOISIRS JOURNÉE		ACCUEIL DE LOISIRS 1/2 JOURNÉE	
	Tarif	Prise en charge commune	Tarif	Prise en charge commune
A	7.19 €	89.4 %	4.97 €	86.1 %
B	8.69 €	87.2 %	6.21 €	82.6 %
C	10.79 €	84.1 %	7.44 €	79.1 %
D	13.03 €	80.8 %	8.69 €	75.6 %
E	15.87 €	76.6 %	9.92 €	72.2 %
F	16.08 €	76.3 %	10.33 €	71 %
G	16.29 €	75.9 %	10.74 €	69.9%
H	16.50 €	75.6 %	11.17 €	68.7 %
EXT *	67,70 €	0 %	35.67 €	0 %

BUS SCOLAIRE
Tarif unique
25.20 €

OXY'JEUNES	
Tranche	Cotisation annuelle
A	11 €
B	16,50 €
C	22 €
D	27,50 €
E	33 €
F	38,50 €
G	44 €
H	49,50 €
EXT *	77 €

En cas de non respect des modalités de réservation, une majoration de 50 % est appliquée.

* Le tarif extérieur correspond au coût de revient de l'activité.



DÉCOUVREZ LE SIMULATEUR EN LIGNE POUR CONNAÎTRE LE TARIF DE VOS PRESTATIONS

En scannant ce QR code ou en allant
sur l'ESB / Infos pratiques / Quotient familial et tarifs /
Simulateur de tarifs



SUR L'ESB, INFOS PRATIQUES DISPONIBLES

L'Espace Services Breuillet (ESB) est accessible via le site internet de la Ville ou l'application mobile « Breuillet en Poche ».

Dans l'onglet « Infos Pratiques », vous trouverez notamment les renseignements suivants :

- Les tarifs et le simulateur,
- Le calcul du Quotient Familial,
- Les modalités d'inscription et de réservation,
- Le calendrier des dates butoirs de réservation,
- Les règlements de fonctionnement des services,
- Les programmes d'animation.

VOUS N'ÊTES PAS ALLOCATAIRE DE LA CAF, FAITES CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL POUR PAYER LE BON TARIF

Un document unique à présenter pour le calcul de votre quotient : l'avis d'imposition sur le revenu. Votre quotient sera calculé par le Service Enfance Jeunesse selon la méthode de la CAF.

Si vous êtes allocataire MSA : votre attestation de paiement de moins de 3 mois doit être jointe à votre avis d'imposition.

Si votre situation familiale ou professionnelle change (perte d'emploi, maladie grave, décès, séparation, naissance d'un enfant), vous devez transmettre au service Enfance Jeunesse le justificatif adéquat afin que votre nouvelle situation soit prise en compte.

QUOTIENT NON CALCULÉ = TARIF LE PLUS ÉLEVÉ

En l'absence d'un quotient familial, le tarif maximum de l'activité concernée vous sera appliqué, **sans possibilité de régularisation ultérieure, aucune rétroactivité n'étant opérée.**

Pensez à calculer votre QF si vous n'êtes pas allocataire CAF.

Aide des Quotients Familiaux A, B et C pour la restauration scolaire

Pour la restauration scolaire, nous vous rappelons que les quotients A, B et C (familles ayant un quotient familial inférieur à 550 €) bénéficient de tarifs égaux ou inférieurs à 1 € grâce à l'aide de l'État. Tant que l'État reconduit ce dispositif, ces tarifs sont maintenus.



BON À SAVOIR

À compter de la rentrée
de septembre, l'Oxy'Jeunes
sera accessible
les mercredis après-midi
**AUX ÉLÈVES DE 10 ANS
ET SCOLARISÉS EN CM2**, pour
cela il suffit d'y adhérer !

Renseignements
au 01 69 94 90 17
ou 06 60 31 83 52

Service Enfance Jeunesse

42 Grande Rue - 01 69 94 60 47 ou 49 - education@ville-breuillet.fr